

Mesdames, Messieurs les Maires  
et Présidents d'Etablissements Publics

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

**Objet :**  
**Promotion interne 2021**

**Service émetteur :**  
Gestion des Carrières et  
des Instances Paritaires

✉ manuel.soares@cdg76.fr  
☎ 02 35.59.41.70

**N/ Réf. :** MS/SV/CDG76

Par courrier du 1<sup>er</sup> décembre 2020, je vous informais de la nouvelle procédure relative à la promotion interne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, compte-tenu des dispositions issues de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Il vous était notamment précisé dans le courrier susvisé, qu'il appartient au Président du Centre de Gestion, dans le cadre de la compétence que lui confère la loi, d'établir les listes d'aptitude au titre de la promotion interne, **en arrêtant préalablement les lignes directrices de gestion qui fixent les critères de choix entre les dossiers présentés** par les collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

A l'issue du processus de consultation des représentants des élus et des personnels, je vous informe que j'ai arrêté le 16 février 2021, les lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne. Vous pouvez **consulter/télécharger celles-ci sur le site Internet du Centre de Gestion de la Seine-Maritime (www.cdg76.fr / Actualités / Dossier promotion interne)**. Outre les critères de sélection, ce document rappelle également les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'inscription sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne.

Si vous souhaitez **constituer un dossier de promotion interne, pour un ou plusieurs de vos agents, je vous engage à renseigner le(s) dossier(s) que vous pouvez télécharger sur notre site Internet.**

Vous pourrez également **consulter et télécharger, l'ensemble des conditions d'accès pour les grades accessibles à la promotion interne.**

Les dossiers devront être retournés **complets, en format papier**, au Centre de Gestion, soit par voie postale, soit par dépôt au siège du Centre de Gestion (**aucun dossier ne sera accepté par voie électronique**), au plus tard pour le :

**Vendredi 16 avril 2021**

Seuls les dossiers reçus à cette date pourront être examinés.

Le service "gestion des carrières et des instances paritaires" reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président  
Jean-Claude WEISS

